

## CAMPAGNE DE DECLARATION D'IR : OUVERTURE REPOUSSEE ET DELAIS RALLONGES

LE 2<sup>ER</sup> AVRIL 2020

Afin de tenir compte de la crise sanitaire le ministre des Comptes publics a annoncé hier soir :

- D'une part, qu'il repoussait l'ouverture de la campagne des déclarations : les revenus, qui auraient dû être déclarés à partir du 9 avril, ne pourront l'être qu'à partir du 20 avril ;
- Et d'autre part, que les contribuables disposeront d'un délai plus long pour effectuer leur déclaration (une quinzaine de jours supplémentaires).

Le calendrier de dépôt des déclarations a donc été adapté au contexte particulier :

Pour ceux qui effectuent leur déclaration en ligne, le service de télédéclaration sera ouvert à partir du lundi 20 avril et jusqu'aux dates limites suivantes établies par département :

- départements 01 à 19 : jeudi 4 juin 2020 à 23h59
- départements 20 à 54 : lundi 8 juin 2020 à 23h59
- départements 55 à 976 : jeudi 11 juin 2020 à 23h59

Pour ceux qui effectuent leur déclaration sur papier, ils disposeront d'un mois supplémentaire, soit jusqu'au 12 juin 2020.

*Pour rappel, la déclaration sur papier n'est réservée qu'aux contribuables qui ont déjà effectué une déclaration papier en 2019 et qui ne possèdent pas de connexion internet.*

Le Ministre a également déclaré qu'il suspendait les contrôles fiscaux notamment dans les secteurs les plus touchés par la crise du coronavirus.

Sources :

- [Communiqué de presse du 31/03/2020](#)
- [Mise à jour du site impôts.gouv](#)